

DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

COMMUNE DE NAVEIL

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal Séance du mercredi 04 novembre 2020 à 19 heures

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mille vingt,
le : quatre novembre
Le Conseil Municipal de la Commune de NAVEIL,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
dans la salle des écolières de NAVEIL,
sous la Présidence de Magali ROYER-MARTY, Maire.
Date de la convocation du Conseil municipal : 26 octobre 2020

	Présent	Absent	Procuration
BARAUD Pierre	X		
BERGÉ Valérie	X		
BONIN Marie-Thé	X		
COLLET Michel	X		
DUBOIS Patrice	X		
DUPUIS Hervé		X	Procuration à P.POUDRAI
FAVREL Estelle	X		
FLAMENT Nadia	X		
GAILLARD Florian	X		
GEROLA Claude	X		
HAY Corinne	X		
LALLEMAND Catherine	X		
MARTINEAU Michel	X		
MINIER Stéphanie		X	Procuration à N.FLAMENT
POUDRAI Philippe	X		
ROGER Sophie	X		
ROYER-MARTY Magali	X		
SILLY Maryvonne	X		
THOUET Pascal	X		

A la demande de Madame le Maire, l'Assemblée observe une minute de silence en mémoire du professeur décédé, Samuel Paty.

- Approbation procès-verbal séance du 02 septembre 2020

Suite à la réclamation de Monsieur Poudrai, Madame le Maire a modifié comme suit le paragraphe relatif aux distributions à la population :

« Monsieur Poudrai souhaite que les secteurs de distribution des documents par les conseillers soient revus car il regrette le manque de concertation et le côté arbitraire de ces choix.

Madame le Maire répond qu'elle non plus n'a pas eu l'habitude qu'on l'interroge sur le sujet. Les secteurs ne seront pas revus ; ce n'est pas le plus important. Le colis des aînés sera à distribuer en décembre. »

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

- Désignation secrétaire de séance

Ainsi que cela avait été proposé lors de la séance du 3 juin, Le Conseil municipal désigne Madame BONIN, suivante de liste derrière Madame BERGÉ, secrétaire de séance.

- Budget supplémentaire 2020

Madame Roger est présente à partir de ce point à 19h05.

Chacun a reçu les documents servant de base à l'établissement du budget supplémentaire, ainsi qu'un nouveau document faisant apparaître les dépenses et recettes arrêtées au 2 novembre et un extrait du budget primitif 2020 comme demandé par Monsieur Poudrai lors de la commission générale préparatoire pour le budget supplémentaire.

Madame le Maire présente le projet de budget supplémentaire pour sa partie investissement. Il s'établit ainsi :

Dépenses d'investissement : 610 649.63 euros

Recettes d'investissement : 667 646.31 euros

Madame Roger donne lecture du communiqué suivant :

« Intervention Groupe Naveil Vivre Ensemble

Conseil municipal

Mercredi 4 novembre 2020 à 19 h

Mesdames et Messieurs les élus,

Chers collègues

La crise sanitaire, crise économique et sociale prend racine dans notre pays, au sein de notre société et de nos communautés.

Les baisses des dotations, les diminutions des subventions envisageables et estimables doivent nous imposer la plus grande prudence quant à l'usage de l'argent public.

Dans cet esprit, nous sommes interrogatifs sur le contenu de ce Budget Supplémentaire qui voit se renforcer vos promesses de campagne électorale d'avant mars 2020, d'avant Covid.

Mais aujourd'hui, quand la précarité sociale et économique se fait ressentir plus profondément de jour en jour, quels sont vos ajustements pour servir les intérêts et les préoccupations économiques, sociales et de cadre de vie des Naveillois ?

L'accessibilité de la commune, et notamment celle de son cimetière est supprimée, sous prétexte je cite « que la commune a déjà atteint ses objectifs. ». Mais pourrait-on se conforter de cette réponse si notre autonomie de déplacement était réduite ?

Nous ne pensons pas.

La création d'une commission « Centre socio-culturel » répond sans doute à vos ambitions politiques, sans pour autant que ses besoins aient été démontrés. Qu'en est-il de la complémentarité communautaire dans la mutualisation des équipements culturels en lien avec le service aux associations ?

En période incertaine la prudence devrait guider les orientations budgétaires quitte à réduire la voilure des projets, ce que nos concitoyens comprendraient sûrement si la qualité de vie dans la commune était priorisée.

Dans cet esprit, considérant le contexte sanitaire, économique, et social,

Considérant que les propositions de choix ne sont, à notre avis pas adaptées aux besoins immédiats des Naveillois,

Considérant qu'il ne nous a été présenté aucune estimation budgétaire sur le projet de votre centre socioculturel,

Nous ne voterons pas le BS ni la création de cette commission.

Je vous remercie d'intégrer cette déclaration au compte-rendu de ce conseil municipal.

Merci de votre écoute. »

Madame le Maire rappelle le rôle primordial qu'ont les collectivités locales en matière de soutien à l'économie et à l'activité, donc à l'emploi. Ce budget supplémentaire apportera des actions uniquement aux entreprises locales.

Sur le point de l'accessibilité, si celle relative au cimetière est repoussée, il a été réalisé d'autres mises en accessibilité : sanitaires des salles de la Conditia, sanitaires de la salle des écolières, accès à la Conditia.

Madame Favrel précise que cela avait été décidé sous l'autre mandature.

Madame le Maire acquiesce mais fait remarquer que ces travaux n'ont pas été abandonnés et financés par la présente Assemblée.

Concernant l'espace socio-culturel, des discussions sont déjà en cours pour évaluer le montant du fonds de concours dont le principe est déjà acquis suite à une réunion avec des élus de CATV.

Madame le Maire rappelle qu'elle a découvert un engagement financier pris par l'ancien Maire au sujet d'un bassin de rétention des eaux pluviales dont il n'a jamais été question ni en commission ni en conseil municipal et dont la dépense au final est évaluée à 200 000 ou 250 000 euros !

Madame Roger précise qu'elle n'est pas contre l'économie bien au contraire ou l'emploi, mais est interpellée sur le fait que les dépenses vont piocher dans des réserves d'une Commune en bonne santé financière alors que nous sommes aux prémices d'une crise financière dont on ne connaît pas les répercussions.

Madame le Maire ajoute qu'elle a demandé aux services un état des consommations électriques passées afin de connaître le niveau des consommations et de calculer le montant des économies réalisées avec les investissements.

VOTE :

Présents : 16

Votants : 14 (Mmes Favrel et Roger ne prennent pas part au vote ; M. Poudrai ayant procuration de M. Dupuis n'étant pas arrivé)

Exprimés : 14

Pour : 14

A l'unanimité des votants, la partie investissement du budget supplémentaire 2020 est approuvée.

Monsieur Poudrai est présent à compter de ce point à 19 heures 20.

Monsieur Thouet présente la partie fonctionnement du budget supplémentaire 2020. Il s'établit ainsi :

Dépenses de fonctionnement : 72 000 euros

Recettes de fonctionnement : 72 000 euros

Présents : 17

Votants : 19

Exprimés : 19

Pour : 15

Contre : 4

Par 15 voix pour et 4 contre (Mmes Favrel et Roger et M.M. Dupuis et Poudrai), la partie fonctionnement du budget supplémentaire 2020 est approuvée.

Reçu en Préfecture le 10/11/2020 n° 2020-1-6-94

Madame le Maire informe l'Assemblée que l'Association de parents d'élèves organisera la remise des gâteaux (suite à la vente auprès des familles d'élèves) au moment de la garderie, dans le respect des protocoles sanitaires.

- Adhésion à « panneau pocket »

Madame Lallemand explique que, dans le cadre de la communication avec les Naveillois, après recherche de moyens, l'application Panneapocket est apparue comme très intéressante.

CWA Entreprise est une SAS au capital de 5 000 Euros, dont le siège social est situé 12 avenue Général de Gaulle, 69260 Charbonnières-les-bains, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 814 637 591 RCS LYON

CWA Entreprise distribue le service PanneauPocket, composé d'une plateforme web accessible via l'adresse www.panneapocket.com, servant à saisir des messages d'information publics et des alertes publiques. Ces messages sont affichés en temps réel ou programmés sur les applications mobiles PanneauPocket disponibles en téléchargement gratuit sous App Store et Google Play.

En résumé, PanneauPocket est une application mobile simple et efficace qui permet à tous les citoyens d'être informés et alertés en temps réel des événements de leur Commune.

Les habitants et les visiteurs téléchargent gratuitement l'application PanneauPocket sur leur smartphone ou tablette ou ordinateur. Ils reçoivent une notification à chaque nouvel événement et accèdent en un clic aux informations et aux alertes publiées par la mairie.

3ans après son lancement PanneauPocket compte déjà plus de 2300 Communes et 14 EPCI utilisateurs.

Le coût pour la Commune est de 290 euros TTC annuels.

Naveil apparaît déjà sur l'application mais n'est pas encore active.

Madame le Maire précise que le respect du RGPD est assuré par Panneapocket. Elle ajoute que la dépense est faible mais qu'elle a tenu à présenter ce dossier au Conseil municipal en raison de son action auprès de toute la population naveilloise.

Chaque administré ayant des difficultés pour installer cette application pourra venir en mairie le samedi matin pour avoir de l'aide.

Par 15 voix pour et 4 abstentions (Mmes Favrel et Roger et M.M. Dupuis et Poudrai), le Conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la Commune à Panneapocket.

Monsieur Poudrai revient sur le mode de communication. Il n'est au courant qu'à travers le compte-rendu des réunions d'adjoints. Il demande que le mode de fonctionnement soit clarifié. Il regrette de n'avoir pas été intégré pour la gestion du CMJN et le conseil d'école contrairement à ce qui avait été fait précédemment. Il s'estime sollicité uniquement pour les distributions diverses à la population. Il indique n'avoir pas reçu de réponse à ses demandes d'entrevue. Considérant cela, il s'abstiendra sur ce point.

Madame le Maire répond que les comptes-rendus de réunions de municipalité ne comportent pas que quatre lignes comme dans la mandature précédente ; ils résument les actions hebdomadaires. De plus, les commissions municipales se réunissent et tout un chacun peut s'y exprimer et est invité à donner son avis. Elle n'a reçu aucune demande d'entrevue émanant de Monsieur Poudrai et l'invite à venir la rencontrer lors d'une de ses permanences un samedi matin.

Monsieur Gérola ajoute qu'il n'y a que deux postes pour le Conseil d'école dont un pour Madame le Maire.

Reçu en Préfecture le 06/11/2020 n° 2020-1-6-91

- Site internet de la Commune

Madame Lallemand rappelle que la commission communication a abordé le sujet du futur nouveau site lors de sa dernière réunion, en même temps que le sujet Panneapocket.

Le site actuel a bloqué au moins deux fois cette année.

Madame le Maire précise que le site actuel a eu le mérite d'exister et d'avoir été créé à titre gracieux.

Des devis ont donc été demandés :

GOOD.COM à Blois (4 653€ mais n'a jamais travaillé sur un site pour une mairie) ;

MARCOM à St Amand Longpré (5 180€);

InATo à Pugnac (33710) (9 370 €) (des exemples de sites faits par cette Société étaient intéressants)

AXN à Montoire (5 080 €);

ISF à Blois a décliné en raison du fait que, selon leur expérience, l'établissement d'un site pour une mairie est trop chronophage.

Madame Lallemand propose de confier la réalisation du site de la Commune à AXN.

Madame le Maire souligne le gros travail qui sera à réaliser en commission pour définir la composition du site.

A la demande de Madame Bergé, Madame Lallemand détaille le devis qui comprend la réunion d'analyse des besoins, le graphisme, la mise en œuvre technique/paramétrage, le développement, l'hébergement (30 euros par mois), le nom de domaine, le cryptage, la formation administrative.

A la question de Monsieur Collet, Madame Lallemand répond qu'en effet, les devis vont du simple au double pour la même prestation et que tout est compris. Chaque société a répondu sur le même cahier des charges.

Par 15 voix pour et 4 abstentions (Mmes Favrel et Roger et M.M. Dupuis et Poudrai), la réalisation du site internet est confiée à la société AXN.

Reçu en Préfecture le 06/11/2020 n° 2020-1-6-92

- Création d'une commission municipale spéciale pour l'espace socio-culturel

Madame le Maire propose la création d'une commission municipale spéciale de 8 membres pour travailler sur le dossier Espace socio-culturel et de ne pas voter à bulletin secret.

Elle demande à Monsieur Poudrai si son groupe a des propositions de candidat.

Monsieur Poudrai répond qu'il s'exprime en accord avec les quatre conseillers de la liste minoritaire. Sur le point de la constitution de la commission, ils ont décidé de ne pas participer car il n'a pas obtenu de réponse à sa question sur les objectifs du projet et les besoins des habitants. C'est, de plus, un engagement électoral qui n'était pas le sien. Il en avait d'autres.

Monsieur Collet regrette vivement que les positions soient soit abstention soit contre. Il y a eu une démarche électorale soit. Le contexte est difficile soit. Mais maintenant ils font partie du Conseil municipal. Le meilleur moyen d'être informés et d'agir est de participer et ainsi de pouvoir donner son avis !

Monsieur Poudrai évoque l'intérêt communautaire du projet. La Commune a une excellente épargne brute. Dans ce contexte il se demande s'il est bien judicieux de continuer ce projet,

Madame Roger ajoute qu'elle a du mal à trouver sa place au sein de ce Conseil

Madame le Maire rappelle les réunions de commissions où la minorité est rarement présente.

Monsieur Collet reconnaît aussi se poser la question.

Les candidats proposés pour former la commission chargée de travailler sur l'espace socio-culturel sont :

M.M. Dubois. Martineau. Collet. Gérola. Mmes Flament. Bergé. Haÿ. Lallemand.

Par 15 voix pour et 4 abstentions (Mmes Favrel et Roger et M.M. Dupuis et Poudrai), la commission est composée comme ci-dessus.

Reçu en Préfecture le 06/11/2020 n° 2020-1-6-93

- Déclarations d'intention d'aliéner

Madame le Maire explique qu'elle n'a pas usé du droit de préemption pour les aliénations suivantes :

Terrain bâti, sis 73 Rue de Montrieux 41100 NAVEIL, cadastré section AH 15 d'une superficie totale de 150 m² - cadastré section AH 12 d'une superficie totale de 70 m² - cadastré section AH 13 d'une superficie totale de 41 m² - cadastré section AH 14 d'une superficie totale de 209 m² appartenant à Madame BLUSSON Véronique

Terrain bâti, sis 49 Rue de la Plaine 41100 NAVEIL, cadastré section AK 337 d'une superficie totale de 322 m² - appartenant à Madame MACAIRE Micheline

Terrain bâti, sis 4-6 rue de la Cousine Bette 41100 NAVEIL, cadastré section ZL 478 d'une superficie totale de 1163 m² - cadastré section ZL 479 d'une superficie totale de 999 m² - cadastré section ZL 327 d'une superficie totale de 1 m² - appartenant à SC DASA Monsieur DENIAU Samuel

Terrain bâti, sis La Hubette 41100 NAVEIL, cadastré section ZL 451 d'une superficie totale de 773 m² - appartenant à Monsieur NABON Michel

Terrain bâti, sis Les Grouets 41100 NAVEIL, cadastré section ZL 291 d'une superficie totale de 724 m² - appartenant à Monsieur NABON Michel

Terrain bâti, sis Le Clos du Vau 41100 NAVEIL, cadastré section AE 175 d'une superficie totale de 384 m² - cadastré section AE 178 d'une superficie totale de 475 m² - cadastré section AE 173 d'une superficie totale de 844 m² - appartenant à Monsieur DENIAU Patrick et Madame JOUSSARD-DENIAU Mireille

Terrain bâti, sis 68 rue des Venages 41100 NAVEIL, cadastré section AL 10 d'une superficie totale de 795 m² - appartenant à Madame DENIAU Monique pour la somme de 108 000 euros Terrain bâti, sis 31 rue de la Tarotte – Le Grouet 41100 NAVEIL, cadastré section ZL 288 d'une superficie totale de 2 m² - cadastré section ZL 289 d'une superficie totale de 18 m² - cadastré section ZL 290 d'une superficie totale de 2248 m² appartenant à Monsieur BELLAMY Alain

Terrain bâti, sis 11 rue de la Pierrette 41100 NAVEIL, cadastré section AE 170 d'une superficie totale de 1793 m² - appartenant à Consorts DORIZON

Terrain bâti, sis 1 rue de la Pinellerie 41100 NAVEIL, cadastré section AH 259 d'une superficie totale de 15243 m² - appartenant à Monsieur FONTAN François et Madame FONTAN Sabine

Terrain bâti, sis 15 rue Louis Lambert 41100 NAVEIL, cadastré section ZL 133 d'une superficie totale de 840 m² - appartenant à SCI ALEXANDRE

Terrain bâti, sis 6 rue des Perrais 41100 NAVEIL, cadastré section AP 226 d'une superficie totale de 782 m² et section AP 227 d'une superficie totale de 53 m²- appartenant à Monsieur LEROY Michel et Madame LEROY Sandrine

Terrain bâti, sis 27 Rue de la barrière 41100 NAVEIL, cadastré section AS 16 d'une superficie totale de 131 m² - appartenant à JEUFFRAULT Céleste

Terrain bâti, sis rue de Montrieux 41100 NAVEIL, cadastré section AH 170, AH171, AH172 d'une superficie totale de 4554. M² - appartenant à BROSSE Colette

Terrain bâti, sis 7 Rue Toulouse LAUTREC 41100 NAVEIL, cadastré section AK 83 d'une superficie totale de 519 m² - appartenant à LEPINE Lucien

- Madame le Maire explique qu'elle a pris samedi un arrêté municipal pour permettre aux commerces de proximité naveillois d'ouvrir. Elle est bien consciente que cela n'a pour objet que de faire bouger le Gouvernement afin de supprimer l'inégalité de traitement entre les grandes surfaces et les petits commerces. Elle a rencontré tous ceux de Naveil. Le Préfet lui a demandé de retirer cet arrêté, mais en toute logique, elle l'a maintenu. Elle attend la suite.

A la question de Madame Favrel, Madame le Maire répond que non les commerçants n'ont pas ouvert suite à cet arrêté afin de ne pas s'exposer à des amendes.

Madame Favrel approuve cet arrêté mais constate que l'Etat a pris à revers le problème en fermant des rayons « non indispensables » des grandes surfaces. Le résultat est pire car les ventes par internet seront encore favorisées.

Madame le Maire regrette cette situation car les petits commerçants ont fait beaucoup d'efforts pour respecter de bonnes conditions d'accueil et ont dépensé beaucoup pour cela et vont perdre jusqu'à 60% de leur chiffre d'affaire. C'est une catastrophe humaine et économique.

Monsieur Poudrai se demande quel rôle ont pu jouer les parlementaires et les associations d'élus auprès du Gouvernement.

Madame le Maire abonde. Les élus sont souvent avertis par la presse des mesures gouvernementales : exemple la rentrée des classes décalée à 10 heures pour l'hommage qui devait être rendu à Samuel Paty qu'elle a appris en écoutant la radio !

- Madame le Maire a été contrainte d'annuler la fête de Noël qui était prévue avec les enfants de Naveil.

Elle propose, pour compenser, d'offrir un livre sur Noël à chaque élève et de demander un devis à la maison de la presse (qui travaille déjà avec les écoles) et à Marion Maillet (librairie tintinabulante). Le coût est estimé à 2 000 euros pour 220 enfants.

Monsieur Poudrai pense que la somme est insuffisante.

Le Conseil municipal décide de dépenser une enveloppe de 3 500 euros pour l'achat des livres.

Monsieur Collet remarque que sur ce sujet, un travail en commun est fait !

- Dossier RES. Madame le Maire rappelle que ce projet concerne l'installation de batteries de stockage de l'électricité. Une réunion publique de présentation a eu lieu. Un tour de table est organisé pour connaître l'avis de chacun bien que, s'agissant d'un permis qui sera signé par l'Etat, l'expression de la Commune ne sera qu'un avis.

Chacun s'accorde unanimement pour dire que la Société a été très transparente et qu'elle a répondu à toutes les questions sans ambiguïté. L'aspect utile du stockage de l'électricité est relevé par tous. La question qui reste en suspens est le recyclage des batteries. L'Entreprise a accepté de prévoir une haie pour masquer les installations. Il n'y aura pas de création d'emploi sur Naveil ni de retombée économique. Le terrain sera-t-il remis en état au bout de 15 ans ou les batteries seront-elles changées ? Le loyer sera perçu par une personne privée car le terrain n'est pas public.

Madame le Maire rappelle que RES a proposé de soutenir financièrement une association locale. Ce sera à définir mais elle souhaiterait que ce soit une association qui s'occupe d'enfants en raison de l'impact sur l'avenir de cette implantation.

Dans son ensemble, Madame Lallemand exprimant des réticences, le Conseil municipal est favorable au projet compte-tenu de toutes les explications clairement données.

- Madame le Maire explique que, compte-tenu du contexte, la cérémonie des vœux est annulée. Elle regrette que ces rendez-vous avec la population n'aient pas lieu, comme le repas des aînés par exemple.

- La cérémonie du 11 novembre aura lieu en effectif très réduit, conformément aux directives préfectorales.

- Les réunions de Conseil municipal continueront de se faire en présentiel sans public jusqu'à un éventuel contrordre ou modification des instructions. Les réunions de commissions se feront également en respectant les instructions sanitaires.

- Monsieur Thouet explique les mesures prises dans le contexte actuel :

1- un courrier a été adressé aux associations les remerciant de leur comportement entre les deux confinements, ce qui a permis de conserver une certaine activité. Il leur a malheureusement indiqué qu'avec ce nouveau confinement, les salles communales étaient fermées à toute activité associative.

2 - Le télétravail est instauré au secrétariat de la mairie pour 1 personne sur 3 par jour dans le bureau de droite de la mairie. Les bureaux de gauche étant occupés par une personne seulement, il n'y aura pas de télétravail pour elles.

L'accueil du public est assuré ? Madame le Maire fera un courrier aux Naveillois expliquant les mesures liées à ce second confinement ainsi que les annulations de manifestations.

- CMJN : le second tour de l'élection a eu lieu dans la classe de Monsieur Hamel. L'élection du maire et des adjoints aura lieu jeudi 5 après-midi. Le mode de fonctionnement sera adapté aux circonstances mais le CMJN fonctionnera pour ne pas obérer cette année.

- Monsieur Dubois rappelle que la commission travaux s'est réunie vendredi dernier. Chacun a reçu le compte-rendu. D'autres devis pour le carrefour de la Lézonnière vont être établis et la mise en commun avec les travaux du fossé de Monturion permettra peut-être d'obtenir de meilleurs prix.

Madame Favrel souhaite qu'à l'événir les chiffres soient exprimés en euros et non en K€.

- Monsieur Martineau explique que la charte des associations est en cours d'élaboration. Le travail au sein de la commission va se poursuivre par des échanges de mails entre les membres.

- Madame FLAMENT explique que la plantation des arbres dans le cadre de « une naissance- un arbre » se déroulera sur deux après-midis : le 11 et le 14 novembre. Des rendez-vous avec les parents seront fixés toutes les 20 minutes. Le nombre d'adultes sera limité. Ce sont les membres de la commission travaux qui se « relaieront » à chaque rendez-vous. 15 familles sont concernées.

Monsieur Le Reun, qui a fait un gros rabais sur le prix des arbres et offert tout son stock d'invendus de chrysanthèmes (répartis dans le cimetière et des jardinières) ainsi que Monsieur Minier qui a offert toute la terre végétale, seront conviés à la cérémonie.

Madame le Maire remercie chaleureusement ces deux personnes.

Madame Bonin rappelle que la commission « citoyenneté- action sociale-solidarité » prévue initialement le 8 octobre 2020 à 19 heures a dû être annulée. Elle est reportée, en présentiel, au lundi 16 novembre 2020 à 19 heures dans la salle des Ecolières. Une nouvelle convocation sera envoyée, l'ordre du jour est inchangé.

- Monsieur Gérola évoque les mesures prises pour la garderie et la cantine afin de respecter le protocole : répartition en groupes classes et distanciation entre groupes. A compter de lundi, chaque employé aura deux classes en charge de 11h45 à 13h45. Chaque jour des plages seront réservées soit à des jeux dirigés, soit à une animation par Marion soit à la cour libre. Seule Alice aura en charge une classe sans Marion.

Madame Marty explique qu'il est compliqué de garder les groupes classes mais qu'elle est très réticente à partager les espaces de la cour avec de la rubalise. Elle souhaite laisser aux enfants le sentiment de liberté dans cet espace. Marion ne faisant pas de BCD, elle sera occupée pour de l'animation sur cette pause méridienne et viendra en renfort de l'équipe actuelle. Un seul service a été conservé en cantine.

Madame le Maire explique que deux enfants n'étaient pas bien mardi. Un des deux avait mal à la tête et tous deux avaient envie de vomir. Les deux enfants ont été isolés et il a été demandé aux parents de venir les chercher. Une des mamans s'est indignée de cet isolement sur un réseau social. Mais, dans la période actuelle, le principe de précaution a été et sera appliqué. C'est la consigne qui a été donnée au personnel également.

Madame le Maire a proposé un temps d'échange avec la maman concernée.

Madame Favrel explique qu'elle a rencontré un problème avec une maman qui ne portait pas de masque aux abords directs de l'école.

Madame le Maire répond que des panneaux « masque obligatoire » ont été apposés. D'autres le seront sur les grilles des écoles.

- Madame Lallemand rappelle que la commission communication se réunira le 12 novembre à 19 heures dans la salle des Ecolières.

- Caméras extérieures au gymnase : Madame le Maire explique qu'elle n'a pas encore reçu l'aval de la Préfecture. Elle communiquera le résultat au Conseil municipal. Chaque membre du Conseil municipal a reçu le schéma d'implantation des dites caméras.

Quelques dégradations ont encore eu lieu sur le gymnase la semaine dernière.

- Madame le Maire précise que pour se rendre aux réunions des commissions ou du Conseil municipal, il faut se munir d'une attestation en cochant « motif professionnel » et de sa convocation à la réunion.

- Madame Bergé explique que les rangées de peupliers sur la route qui mène au pont de Prépatour ont été abattus ; certains arbres étaient devenus dangereux car malades.

- Monsieur Poudrai demande quelle suite a été réservée à la pétition des riverains de la rue Edgar Degas.

Madame le Maire répond qu'une rencontre a eu lieu avec l'ATD et Monsieur Perruchot. Ont été évoqués les sujets de la traversée de Varennes, de l'accès à la ZA et de la traversée du Bourg. Sur ce dernier point, les services de l'ATD estimerait plus efficaces de rendre la rue moins confortable en matière de circulation plutôt que d'en interdire l'accès « sauf trafic riverains ». Madame le Maire a rendez-vous avec Monsieur Bellamy, du secteur Nord, dans trois semaines.

Une étude sera confiée à l'ATD pour la traversée de Varennes, pour un montant allant de 1 500 à 3 000 euros (2% du montant des travaux dans la limite de ce maximum). Ce service est en train de se renforcer sur le plan des personnels car 3 personnes pour l'ensemble des communes de moins de 5000 habitants est bien peu. Il travaillera sur le dossier en mars.

Monsieur Poudrai remarque qu'autant le courrier qu'avait adressé Madame le Maire à Monsieur Minier lui demandant d'éviter le trafic poids-lourds sur l'axe Degas avait été efficace, autant celui à Monsieur Marmion n'a pas été suivi d'effet.

Madame le Maire, qui n'a eu aucun contact avec Monsieur Marmion depuis ce courrier, va aller le voir.

Madame Roger revient sur sa position dans les votes au Conseil municipal. Il s'agit plus souvent d'abstention que de contre. Elle ajoute que la minorité vote rarement contre les projets et est davantage dans l'abstention quand elle n'est pas « pour ». Ceci n'empêche pas les projets de suivre leurs cours. Elle ne se voit pas proposer des idées quand il s'agit de projets ayant fait partie de la campagne électorale de la majorité, sur lesquels cette dernière a travaillé en amont et les a déjà présentés aux naveillois.

Monsieur Collet répond que le projet n'est pas forcément mauvais pour autant. La campagne est finie. Maintenant, il n'y a qu'un conseil municipal.

Madame le Maire annonce que la prochaine réunion de Conseil municipal aura lieu le mercredi 16 décembre à 19 heures dans la salle des Ecolières, sous réserves de nouvelles mesures.

La séance est levée à 21 heures 15